

Arras, le 21 SEP. 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Direction du  
Développement, de  
l'Aménagement et de  
l'Environnement

Service Développement  
Territorial

Dossier suivi par :

**FAIVRE-PICON Fanny**

Tél : 03 21 21 91 58  
faivre.picon.fanny  
@pasdecalais.fr

Monsieur Joël DUQUENOY  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER  
2 rue Albert Camus  
CS 20079  
62968 LONGUENESSE CEDEX

**Réf :** DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP

**Objet :** Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-CC du  
Canton de Fauquembergues – Révision allégée n°2

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 juillet 2020, vous avez bien voulu adresser au Département, pour avis, les documents concernant la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

Cette procédure vise à modifier le classement d'une zone suite à une erreur matérielle, sur la commune de Dennebroeucq.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental

Arras, le  
21/09/2020



signé électroniquement par  
JEAN-LUC DEHUYSSE  
DIRECTEUR DU POLE AMENAGEMENT ET  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

